

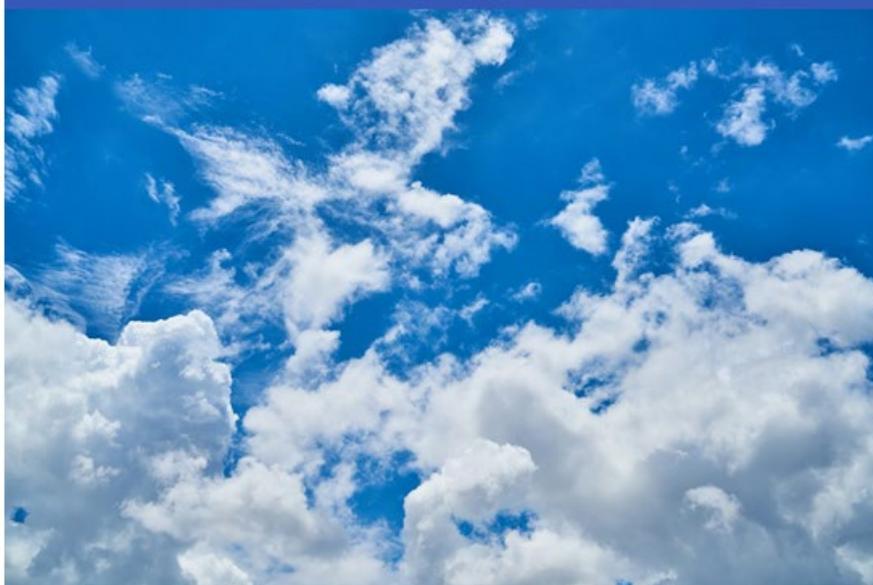


 Temps de lecture : 5 minutes soit 1656 mots

 **Bonjour,**

 **Météo :** Grand soleil toute la journée. Net affaiblissement du vent (de 15 à 25 km/h, avec rafales jusqu'à 40 km/h).

## 1 - L'info du jour - Qualité de l'air : un modèle pour nouer le dialogue



De nouvelles pistes de réflexion sur la pollution atmosphérique (Pixabay).

Le dispositif de dialogue « Réponses » sur la **pollution atmosphérique** autour de l'étang de Berre, pourrait être une piste à explorer à Marseille, entre le Port et ses riverains. Explications.

### Le contexte

- Lancé en 2019 sous l'égide du Secrétariat permanent pour la Prévention des Pollutions industrielles (SPPPI) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le dispositif « Réponses » a permis d'**instaurer le dialogue** sur la thématique de la **qualité de l'air**.
- Des experts scientifiques, les collectivités, les services de l'État, les industriels, les salariés et les citoyens de vingt-et-une communes du pourtour de l'étang de Berre et du golfe de Fos, soit **un bassin de 300 000 habitants**, y participent.

### Les résultats

- Unique en France, « Réponses » a permis d'établir une liste d'attentes qui ont alimenté **un plan de 147 actions**, progressivement mises en œuvre depuis 2020. Le bilan 2022 a été **dévoilé hier**.
- Cofinancier, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) a ainsi pu nourrir son processus de « concertation continue » sur le **futur de la zone industrielo-portuaire de Fos**.

### Discuter plutôt qu'agir en justice 🗨️

- Certains participants suggèrent une **déclinaison de cette méthode** sur d'autres territoires, et notamment à Marseille où des riverains du littoral se mobilisent contre la **pollution engendrée par les navires de croisière** (573 escales et 1,43 million de passagers en 2022).
- Le 28 février, une **plainte collective contre X** a été déposée pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « préjudice écologique » par des habitants des quartiers de l'Estaque et de Mourepiane (16<sup>e</sup>) et deux associations, « Cap au Nord » et « Alternatiba ».
- Pour la première fois, elle s'inscrit dans une **procédure pénale**. Selon les plaignants, l'essor des croisières à Marseille a engendré des maladies en raison d'**un air saturé de soufre, particules fines, oxydes d'azote...**

### Déjà des actions

- Pour réduire la pollution, le GPMM investit **50 millions d'euros** dans le raccordement électrique à quai des navires en escale, et déjà soixante-quatorze navires accostants sont propulsés au GNL.
- Le terminal croisières sera **équipé en 2025**.